



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



WESTMINSTER & CITY

NEWS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE LONDRES

N°16 – 7 au 13 mai 2021

**En bref :** La livre sterling a atteint le 11 mai son niveau le plus haut contre le dollar depuis avril 2018 (1£ = 1,4144\$), enregistrant une hausse de 4,2 % depuis le début de l'année contre le dollar. Contre la devise européenne, la livre s'est appréciée de 5,1 % depuis janvier 2021 (1€ = 1,163 £).

**Fait marquant : les flux de marchandises de part et d'autre de la Manche au T1-2021 ressortent en retrait par rapport à 2019 et 2020**

Selon la dernière publication de l'*Office for National Statistics*, les exportations et les importations britanniques avec l'UE ont crû en glissement mensuel au mois de mars 2021.

En valeur, les exportations entre le Royaume-Uni et le marché unique ont augmenté de 22% entre février et mars, après une hausse de 60% entre janvier et février, retrouvant ainsi un niveau proche de celui de décembre 2020. Cette comparaison avec le mois de décembre dernier présente une importante limite en raison des mesures sanitaires restrictives alors en vigueur. Comparée à l'année 2019 (l'année 2020 ne pouvant servir de comparaison en raison de la pandémie), les exportations britanniques de biens vers l'UE se sont établies en mars 2021 à un niveau inférieur à celui de mars-19 : 14,3Md£ contre 17,3 Md£ (19%).

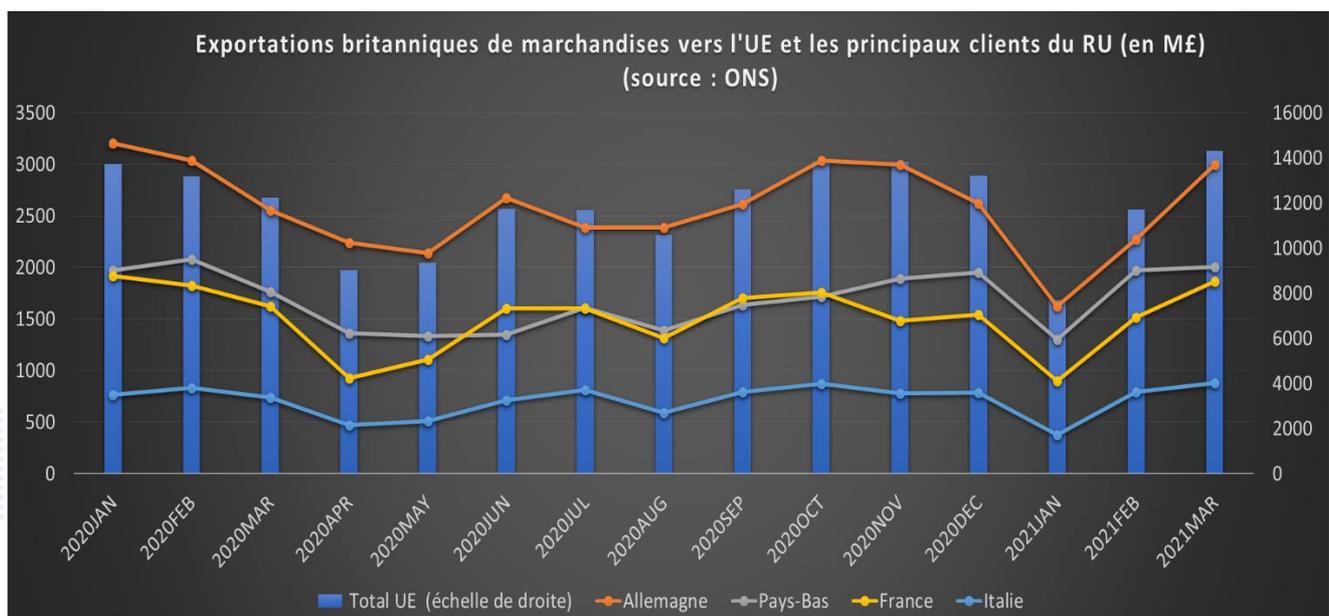
LE CHIFFRE À RETENIR

701 M£

Le total agrégé (au 5 mai) des indemnisations par les assureurs au titre des pertes d'exploitation liées à la Covid (source : FCA).

En trimestriel, les exportations vers l'UE ont significativement reculé au T1 2021 par rapport au T1 2019 : 33,3 Md£ contre 46,9 Md£ (-29%). Ce recul est également observable à un niveau plus granulaire. Premier poste à l'export de marchandises vers l'UE de façon constante, la valeur des exportations de machines et équipements de transports s'est élevée à 5,4 Md£ en mars-21 contre 6,4 Md£ en mars-19 (-16%). Ce repli entre mars-21 et mars-19 est observable pour la plupart des principaux postes à l'export : produits chimiques (-13%) ; produits manufacturés divers (-31%) ; véhicules terrestres (-14%) ; produits agricoles et alimentaires (-24%).

Selon le *Centre for European Reform*, la sortie du marché unique et de l'union douanière a réduit le commerce britannique de 11 % en mars 2021. Eu égard à la levée tardive des mesures de confinement au RU au mois d'avril, il est difficile de mesurer l'ampleur des effets de la fin de la période de transition sur la base des données allant jusqu'en mars. En outre, si les chiffres en glissement mensuel dénotent un dynamisme des flux commerciaux britanniques à l'exportation, les statistiques ne mesurent pas les coûts supplémentaires supportés par les entreprises lorsqu'elles exportent vers l'UE. Des séries statistiques plus longues permettront d'évaluer plus finement les possibles effets structurels résultant du Brexit.



## Actualité macro-économique

**La croissance britannique s'est contractée de 1,5 % au T1 2021** – Le PIB reste ainsi 8,7 % inférieur à son niveau du T4 2019, soit la plus mauvaise performance des pays du G7. Au T1, l'activité du secteur des services a diminué de 2 %, notamment en raison des performances du secteur de l'éducation (- 11,8 %) et du secteur de l'hôtellerie-restauration (- 18,2 %). La production industrielle a diminué de 0,4 %, dont une baisse de 0,7 % de l'activité manufacturière. Le secteur de la construction a crû de 2,6 %, grâce à un rebond notable en mars de la construction de résidences privées et locaux commerciaux. Du côté de la demande, la consommation des ménages s'est contractée de 3,9 % au T1 et reste 12,8 % inférieure à son niveau du T4 2019, tandis que l'investissement des entreprises a chuté de 11,9 % (18,4 % en dessous de son niveau du T4 2019). Les indicateurs en temps réels pointent vers un rebond significatif au T2, le consensus anticipant une croissance de 4 %.

**Le National Institute of Economic and Social Research (NIESR) a revu ses prévisions de croissance à la hausse** – Le think-tank anticipe dorénavant une croissance de 5,7 % en 2021, contre 3,4 % lors de ses prévisions de février. Il a indiqué que les effets économiques directs de la pandémie allaient disparaître graduellement, tandis que les conséquences négatives du Brexit pourraient s'accroître à long-terme et en majorité dans des secteurs peu affectés par le covid. La croissance serait soutenue principalement par la consommation privée, qui devrait rebondir de 5,9 % en 2021, voire davantage si les ménages décident de dépenser leur surcroît d'épargne plus rapidement que la moyenne historique. L'inflation devrait accélérer sur les prochains mois pour atteindre 1,8 % au T4 2021, avant de ralentir à 1,5 % fin 2022. Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le NIESR estime que le taux de chômage devrait atteindre son pic au T4 2021 à 6,5 %.

**Les ventes au détail auraient augmenté de 51,1% en avril en glissement annuel, contre 13,9 % en mars** – Les données du *British Retail Consortium* attestent d'un fort rebond grâce à la réouverture des magasins non-essentiels le 12 avril. Par rapport à 2019, les ventes ont augmenté de 7,3 % en avril contre 8,3 % en mars (à noter que la diminution entre les deux mois s'explique par une différence de comptabilisation du week-end de Pâques entre 2019 et 2021). Selon les données de cartes bancaires de *Barclaycard*, les dépenses des ménages auraient augmenté de 0,4 % entre avril 2019 et 2021, contre une contraction de 7,2 % en mars. La consommation a été stimulée par les achats d'équipements de sport et d'extérieur (+ 25 % entre avril 2021 et 2019) et les dépenses dans le secteur de l'hôtellerie (+ 1,6 %). Les dépenses dans la restauration restaient 74 % inférieures au niveau d'avril 2019, une légère amélioration par rapport au -83 % de mars.

## Actualité commerce & concurrence

**Lors du discours de la Reine, le gouvernement a présenté les éléments constitutifs du futur régime britannique de contrôle des subventions** – Alors que la consultation publique destinée à préparer le futur projet de loi sur les subventions s'est clôturée le 31 mars dernier et dont les résultats n'ont toujours pas été publiés, le gouvernement a dessiné à gros traits les éléments du futur régime britannique. Alors que la consultation avait laissé cette question ouverte, le gouvernement confirme son intention de créer un mécanisme de contrôle des subventions. Ce régime se traduira par un ensemble de règles que devront suivre les autorités publiques lors du versement de subventions. Ces règles devraient prévoir un mécanisme d'exemption par catégorie, plaçant hors du champ du contrôle certaines subventions. En revanche, l'octroi de certaines subventions sera interdit ou bien lourdement

conditionné en raison de leur puissant effet de distorsion. Le gouvernement indique aussi la création d'une autorité indépendante chargée de l'application du futur régime de contrôle, mais n'a toujours pas donné de précision sur un éventuel contrôle ex-ante, et sur une obligation de récupération à la suite d'une décision d'incompatibilité.

**Les entreprises qui s'implanteront dans les futurs ports francs britanniques n'exporteront pas selon des termes préférentiels vers plusieurs pays partenaires du Royaume-Uni** – Lors du Budget de mars dernier, le gouvernement a confirmé la création de 8 ports francs qui bénéficieront de moyens et de facilités supplémentaires en termes d'aménagement, de financement d'infrastructures, de procédures douanières (droits de douanes, taux de TVA « avantageux ») et des taxes réduites (notamment pour encourager la construction, l'investissement et l'emploi). Cependant, le gouvernement a indiqué publiquement cette semaine que les sociétés qui s'implanteront dans ces zones ne pourront exporter en franchise de droits de douane des marchandises vers certains signataires d'accords commerciaux avec le Royaume-Uni, notamment le Canada, la Suisse, la Norvège et Singapour en raison de clauses dites de non-ristourne. En vertu de ces clauses, les matières tierces non originaires, que pourraient incorporer les entreprises britanniques implantées dans des ports francs dans un produit fini, doivent avoir supporté les droits de douane exigibles, nonobstant le fait d'avoir été suffisamment ouvrées. Par conséquent, un produit manufacturé comportant des matières tierces assemblées par une entreprise britannique dans un port franc ne pourra être exporté vers le Canada selon les termes préférentiels de l'accord de libre-échange.

## Actualité financière

### 1 Banques et Assurances

**Metro Bank a appelé à un assouplissement des règles applicables aux petites banques afin de favoriser la reprise économique britannique** – Le directeur général de *Metro Bank* Daniel Frumkin considère qu'il existe actuellement une « opportunité unique » pour stimuler la concurrence dans le secteur bancaire en assouplissant les règles pour les petites banques, et a exhorté les régulateurs à s'en saisir, considérant qu'autrement la faiblesse actuelle du secteur entravera la reprise économique. D. Frumkin considère notamment qu'améliorer la disponibilité du crédit et réduire la « pénalité de fidélité » à laquelle sont confrontés les clients changeant rarement d'établissement bancaire permettraient de surmonter les obstacles à un paysage plus compétitif et d'aider l'économie au sens large. Pour rappel, la part des banques « challenger » dans les prêts aux petites entreprises a chuté de 48 % à 31 % en 2020, le gouvernement s'étant principalement appuyé sur les grandes banques historiques pour aider à concevoir et à mettre en œuvre ses programmes de prêts d'urgence.

**La loi sur les services financiers britannique (*Financial Services Act 2021*) a été promulguée le 29 avril** – Annoncée pour la première fois lors du discours de la Reine en octobre 2019 et présentée par le gouvernement à la Chambre des communes le 21 octobre 2020, il s'agit de la première législation primaire sur les services financiers adoptée par le Parlement britannique depuis que le Royaume-Uni a quitté l'UE. La loi inaugure une nouvelle approche réglementaire des services financiers après le Brexit avec moins de règles dans la législation primaire et secondaire, et la plupart des compétences en matière de réglementation transférées aux régulateurs (Financial Conduct Authority et Prudential Regulatory Authority). Par ailleurs, le projet de loi, qui constitue la première étape du

gouvernement britannique dans la mise en place d'un cadre réglementaire britannique post-Brexit, introduit des réformes dans 22 domaines, dont trois éléments clés sont (i) la simplification du processus de commercialisation de fonds d'investissement étrangers au RU ; (ii) la mise en œuvre des normes internationales de Bâle III en matière bancaire ; et (iii) l'accès au marché britannique pour les entreprises de services financiers de Gibraltar. Le projet de loi présente également un nouveau régime prudentiel pour les entreprises d'investissement et aborde la question de l'octroi à la FCA de pouvoirs supplémentaires afin de superviser une transition ordonnée vers l'abandon du LIBOR. Plus globalement, les objectifs affichés de la loi sont de (i) renforcer les normes prudentielles du RU et de promouvoir la stabilité financière ; (ii) promouvoir l'ouverture entre le RU et les marchés internationaux ; ainsi que de (iii) maintenir un cadre réglementaire efficace pour les services financiers et des marchés de capitaux robustes. Un 4<sup>ème</sup> objectif de protection des consommateurs a également été ajouté suite au passage du projet de loi au Parlement. Est désormais attendue la 2<sup>ème</sup> phase d'examen concernant le *Future Regulatory Framework*, qui étudie les adaptations à apporter au futur cadre réglementaire pour les services financiers.

**Standard Chartered est accusée d'hypocrisie concernant ses engagements pour lutter contre le changement climatique par le groupe environnemental activiste Market Forces** – *Standard Chartered* a récemment participé à un prêt syndiqué de 400 M\$ sur cinq ans pour le mineur de charbon indonésien *Adaro Energy*, malgré les calculs internes de la banque montrant que la contribution d'*Adaro* au réchauffement climatique est clairement incompatible avec l'accord de Paris. *Market Forces* a donc averti la banque qu'à défaut « d'amélioration dans leurs politiques », le groupe environnemental, qui a déjà porté des résolutions d'actionnaires chez *Barclays* et *Rio Tinto*, cherchera le soutien des investisseurs pour déposer une résolution pour l'assemblée annuelle de 2022 et « forcer les dirigeants de la banque à s'attaquer correctement à la crise

climatique ». En effet, d'après un rapport des ONG *Reclaim Finance* et *Urgewald*, *Standard Chartered* a fourni plus de 10 Mds\$ de financement aux entreprises charbonnières entre octobre 2018 et octobre 2020. En outre, la banque est classée comme le plus grand bailleur de fonds britannique finançant des activités d'expansion de l'énergie au charbon.

**Des multinationales procèdent à des remboursements concernant les facilités britanniques de soutien face aux critiques relatives au versement de dividendes** – D'après le *Financial Times*, plus d'une demi-douzaine de grandes multinationales ont utilisé le *Covid Corporate Financing Facility* (CCFF) pendant un an, tout en ayant assez de liquidités pour verser voire augmenter les dividendes aux actionnaires, alors que le CCFF a été conçu pour « fournir un soutien direct temporaire » aux entreprises ayant « des problèmes de trésorerie à court terme ». Toutefois, avant que la BoE n'interdise cette pratique à la mi-mai 2020, les sociétés utilisant le CCFF pouvaient prélever des liquidités sur leurs bilans pour verser des bonus et dividendes. Ce sont ainsi plus de 2,6 Mds£ qui ont été distribués aux investisseurs par des sociétés basées à l'étranger, parmi lesquelles Baker Hughes, Boots, la société énergétique espagnole Iberdrola et le groupe d'infrastructure ACS, le conglomérat industriel mexicain Orbia, le fabricant israélien de produits chimiques ICL Group. Ces sociétés remboursent désormais les sommes perçues – Baker Hughes a réglé la semaine dernière sa dette concernant les 600 M\$ qu'elle avait empruntés en utilisant une filiale britannique créée en avril dernier, tandis qu'Iberdrola, qui possède Scottish Power et avait emprunté 100 M£ dans le cadre du programme, remboursera le CCFF ce mois-ci. Pour la députée Margaret Hodge, ancienne présidente de la commission des comptes publics, les pratiques de ces sociétés ont constitué un « abus total ».

**Le gouvernement britannique a réduit sa participation dans NatWest à 55 % en vendant 5 % du total des actions pour 1,1 Md£** – Les actions de *NatWest* ont baissé d'environ 3 % après que le gouvernement britannique ait conclu une nouvelle vente d'une fraction de sa

participation majoritaire dans NatWest (de 60 % à 55 %), qui avait été renflouée à hauteur de 45 Mds£ en 2008 lors de la crise financière. Vendues à 190p par action, la vente est bien inférieure au prix payé par les contribuables lors du renflouement de 2008, qui avait coûté 508p par action. La vente cristallise ainsi une perte d'environ 1,8 Md£ pour les contribuables. La dernière vente d'actions NatWest par le gouvernement à des investisseurs extérieurs remonte à 2018, bien que NatWest ait également racheté 1,1 Md£ d'actions en avril 2021 pour réduire la participation de l'État, qui était alors de 62 %.

**Consécutivement au Brexit, la fragmentation du marché européen des capitaux augmente les coûts d'exploitation des banques** – D'après un [rapport](#) de Deloitte et IHS Markit, « les coûts agrégés [...] des opérations européennes des banques ont considérablement augmenté » sans qu'il y ait « une augmentation correspondante des revenus ». De ce fait, certaines banques ont « du mal à développer des modèles commerciaux viables » et n'arrivent pas à rendre profitables leurs hubs au RU et dans l'UE. Pour rappel, faute de décisions d'équivalence, de nombreuses banques qui desservaient l'Union européenne depuis Londres ont dû ouvrir des hubs dans le bloc européen, et il serait désormais plus difficile pour certaines banques d'atteindre leurs objectifs de rentabilité.

**La FCA lance une enquête officielle sur les opérations britanniques de la société de financement de la chaîne d'approvisionnement Greensill** – *Greensill Capital*, société spécialisée dans l'affacturage inversé, avait fait faillite en mars dernier à la suite du retrait d'une garantie de 4,7 Ms\$ et la perte de plusieurs partenaires financiers. La FCA enquête sur des questions relatives à *Greensill Capital UK (GCUK)*, *Greensill Capital Securities*, ainsi qu'à la surveillance de cette dernière par une entité intermédiaire *Mirabella Advisers LLP*. En effet, la FCA était uniquement responsable de la supervision de la manière dont *GCUK* se conformait aux mesures de protection contre le blanchiment d'argent. En effet, les activités plus larges de *GCUK*, telles la création d'un instrument de financement de la

chaîne d'approvisionnement, ne constituent pas des activités réglementées. La FCA coopérera avec les organismes de contrôle et de réglementation britanniques, ainsi qu'avec un certain nombre d'autorités de juridictions étrangères, dont les régulateurs allemands, suisses et australiens. Le fondateur de la société, Lex Greensill, a été auditionné le 11 mai.

## 2 Audit

**Une amende du Financial Reporting Council met en évidence certaines craintes concernant les capacités des petits cabinets comptables et la volonté de briser la domination des Big Four** – L'autorité britannique de réglementation comptable a infligé une amende de 125 000 £ au cabinet *challenger* Haysmacintyre - 10e plus grand auditeur britannique en 2019 avec des revenus d'audit de 17 M£ - pour des manquements dans son audit d'*Associated British Engineering*. Cette amende est susceptible d'accentuer les inquiétudes quant à la capacité des petits cabinets comptables à réaliser des audits complexes de sociétés cotées, ainsi que proposé par le gouvernement dans le cadre de la consultation en cours sur la réforme de l'audit, qui s'achève en juillet prochain. En effet, la consultation comporte des propositions visant à briser l'oligopole des quatre grands cabinets - Deloitte, EY, KPMG et PwC - en donnant aux petites entreprises une part du marché de l'audit des sociétés du FTSE 350. En outre, le secteur craint que le risque d'amendes plus importantes et d'un examen réglementaire plus approfondi ne décourage certaines petites entreprises de tenter de percer sur le marché des audits de premier plan.

**KPMG est poursuivi pour 6 M£ par la société immobilière Mount Anvil** – Le constructeur a déclaré avoir 3,9 M£ de dettes fiscales supplémentaires, qui n'ont été découvertes qu'après que le HMRC ait lancé une enquête sur la déclaration d'impôts de l'une de ses filiales en 2017. KPMG avait préparé les déclarations fiscales de *Mount Anvil Group* et de ses filiales pour les cinq exercices clos entre 2012 et 2016.

*Mount Anvil* a donc déposé une plainte devant la Haute Cour de Londres à la fin du mois de mars. Le procès porte sur le traitement fiscal de prêts d'une valeur combinée de 49 M£ reçus par *Mount Anvil* d'un fonds immobilier géré par la société d'investissement *Ares Management* en 2010 et 2011. La société affirme que KPMG a omis d'effectuer des déductions reflétant le coût des

prêts qui lui auraient permis de réduire sa facture fiscale en se prévalant d'un « allègement de groupe ». Elle accuse également KPMG d'avoir mal appliqué la loi fiscale en incluant certaines autres déductions.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Responsable de la publication : Service Economique Régional de Londres

Rédacteurs : Emma Cervantes, Jeanne Louffar, Pierre Serra  
Revu par Thomas Ernoult

Pour s'abonner : [londres@dgtresor.gouv.fr](mailto:londres@dgtresor.gouv.fr)